



RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Pour que

chaque voix compte

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Pour que

chaque

voix

compte

Après des mois de travaux et de consultations, un comité de la Chambre des communes a recommandé un changement du mode de scrutin au fédéral...



CONTEXTE

Au Québec, ça fait 40 ans qu'on discute d'une réforme du mode de scrutin. Des États généraux ont eu lieu en 2001, et une vaste commission parlementaire itinérante, en 2005. Le consensus est depuis très ferme : le mode de scrutin actuel doit être changé.

Problèmes du mode de scrutin actuel

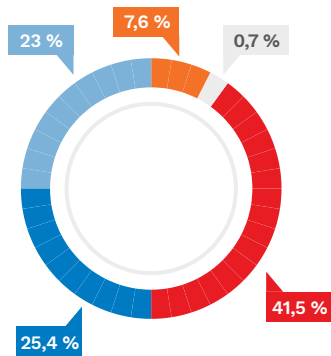
Présentement, notre mode de scrutin majoritaire uninominal entraîne des problèmes :

- Il déforme les résultats des élections, produisant souvent des gouvernements du Québec et du Canada avec de « fausses majorités » ;
- Il nie le droit à la représentation de la moitié des électeurs s'ils ne choisissent pas une « gagnante » ou un « gagnant » ;
- Il donne la plupart du temps 100 % du pouvoir à des partis qui obtiennent moins de 40 % des voix ;
- Il produit de faibles taux de participation électorale ;
- Il encourage l'hyperpartisanerie et une discipline de parti implacable ;
- Il contribue au vote stratégique ou au « vote pour le parti le moins pire », plutôt qu'à l'expression des convictions politiques.

Répartition des sièges à l'élection provinciale, Québec, 2014

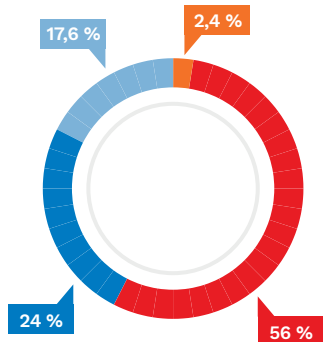
Volonté populaire

% des votes accordés à chaque parti



Composition de l'Assemblée nationale

% des sièges occupés par chaque parti



- Parti libéral du Québec
- Parti québécois
- Coalition avenir Québec
- Québec solidaire

Le Canada est l'un des trois seuls pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) utilisant encore le système archaïque du « gagnant-rafle-tout » datant du 12^e siècle. En fait, 85 % des pays de l'OCDE utilisent une forme de représentation proportionnelle.

Avec le mode actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour, tous les votes n'ont pas le même poids. En fait, certains ne comptent tout simplement pas.

Ce mode de scrutin permet même à un parti politique de prendre le pouvoir s'il ne récolte qu'un tiers des voix!



MODÈLE PROPOSÉ

Depuis une dizaine d'années, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) défend la proposition d'un mode de scrutin proportionnel mixte.

Il existe un fort consensus sur la nécessité d'une réforme du mode de scrutin, et le mode de scrutin défendu par la CSQ gagne du terrain comme nouveau modèle démocratique à préconiser pour le Québec.

Le mode de scrutin proportionnel mixte : comment ça marche ?

Au provincial, par exemple :

- **L'électrice ou l'électeur exerce son droit de vote à deux reprises** (une fois pour une candidate ou un candidat de circonscription et une autre fois pour un parti politique qui présente une liste de candidats);
- Il y aurait le même nombre de députées et députés qu'actuellement (soit **127**);
- On compterait **77 circonscriptions** (caquées sur les circonscriptions fédérales du Québec);
- Il y aurait **77 députés** de circonscription et **50 députés** de listes;
- L'élaboration des listes de candidats se ferait selon **le principe de l'alternance femme-homme**;
- On prévoirait des mesures financières afin d'inciter les partis politiques à présenter des candidatures féminines et issues des minorités ethnoculturelles (par exemple : en majorant le remboursement des dépenses électorales autorisées).

Plusieurs politiciens ont critiqué ce mode de scrutin par le passé.

« Cette élection sera la dernière où les Canadiennes et les Canadiens voteront dans le système actuel »

- Justin Trudeau, le soir de son élection comme premier ministre canadien.



C'EST TOUT SIMPLE

Malgré un calcul un peu plus complexe que le mode de scrutin uninominal à un tour, le mode de scrutin proportionnel mixte est simple à comprendre pour les électrices et électeurs.

Dans le mode de scrutin uninominal à un tour, l'électrice ou l'électeur choisit une candidate ou un candidat représentant un parti dans sa circonscription électorale. La candidate ou le candidat qui reçoit le plus de voix exprimées représentera la circonscription jusqu'aux prochaines élections. Le parti qui compte le plus de candidates et candidats formera le gouvernement (majoritaire ou minoritaire selon sa proportion de sièges remportés).

Anne Onyme (parti A)	
Jean Cérien (parti B)	
Elle Ossi (parti C)	

Dans le mode de scrutin proportionnel mixte, l'électrice ou l'électeur choisit une candidate ou un candidat représentant un parti dans sa circonscription électorale et vote aussi pour un parti qui présente une liste de candidats. La candidate ou le candidat qui reçoit le plus de voix exprimées représentera la circonscription jusqu'aux prochaines élections. Le reste des sièges seront répartis en fonction du pourcentage de voix obtenu par les partis.

Le parti qui compte le plus de candidates et candidats formera le gouvernement (majoritaire ou minoritaire selon sa proportion de sièges remportés). Simple comme bonjour!

Anne Onyme (parti A)		Parti A	
Jean Cérien (parti B)		Parti B	
Elle Ossi (parti C)		Parti C	

Mais la magie du pouvoir a toujours opéré : une fois élus, les politiciens sont devenus plus réticents à modifier un système qui leur a donné la victoire...

« En même temps... il faut que les Canadiennes et les Canadiens soient ouverts à ça... »

- Justin Trudeau, en entrevue
le 19 octobre 2016



AVANTAGES

- Plus grande proportionnalité des résultats entre le pourcentage de sièges et le pourcentage de votes d'un parti;
- Plus grande représentation politique des femmes;
- Plus grande diversité politique à l'Assemblée nationale;
- Prise en compte de chaque vote;
- Maintien du même nombre de députées et députés dans les régions. Par exemple, dans le cas d'un mode de scrutin mixte régional dans la région de Québec, au lieu des onze députés de circonscriptions actuels, il y aurait sept députés de circonscriptions plus quatre députés de listes régionales.

L'ÉTAT DE LA SITUATION AU FÉDÉRAL

Justin Trudeau s'est engagé en campagne électorale à réformer le mode de scrutin. Après son élection, il a encore promis un nouveau mode de scrutin en place pour 2019.

Le 1^{er} février 2017, il a fait volte-face en affirmant qu'il n'y avait pas de consensus au sein de la population canadienne. C'est faux. Le premier ministre a fait fi des conclusions du rapport de la Chambre des communes qui proposait une réforme du mode de scrutin.

La CSQ a dénoncé ce virage à 180 degrés et a rappelé les consultations pancanadiennes au cours desquelles 87 % des Canadiennes et Canadiens sondés se sont prononcés en faveur d'une réforme du mode de scrutin.

Exigez que Justin Trudeau respecte sa promesse :

lacsq.org/scrutin



Et si l'on optait pour un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire? Ça corrigerait les distorsions actuelles, ça permettrait de redynamiser la participation électorale et ça assurerait une représentation équitable des tendances de notre société tout en maintenant un poids politique pour les régions et le lien avec une députée ou un député de circonscription.

L'ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Un **contexte inédit** s'est progressivement installé au Québec. Ainsi, en décembre 2016, les partis d'opposition (Parti québécois, Coalition avenir Québec, Québec solidaire) et les tiers partis (Parti vert du Québec et Option nationale) se sont engagés à travailler conjointement à l'élaboration d'un projet de loi qui proposerait un nouveau mode de scrutin proportionnel mixte d'ici les prochaines élections.

Ils se sont également engagés à effectuer une tournée de sensibilisation à l'automne 2017. Le travail d'élaboration est déjà entamé!

Les partis se sont aussi engagés à défendre cette position commune pendant la prochaine campagne électorale et à mettre en œuvre ce nouveau mode de scrutin s'ils sont élus.

Il s'agit là d'un **consensus historique**. Profitons de l'occasion pour écrire l'histoire!

- Consultez le site du Mouvement démocratie nouvelle (MDN) : democratienuouvelle.ca
- Participez à La campagne du MDN en vue des élections provinciales de 2018 : chaquevoixcompte.com



La CSQ défend une démocratie syndicale ouverte, transparente et participative. Elle adhère au Mouvement démocratie nouvelle.

